

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 26 0322**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, un premier projet de résolution (CA16 26 0322) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier, situé au 6896, rue Saint-Denis, autorisant :

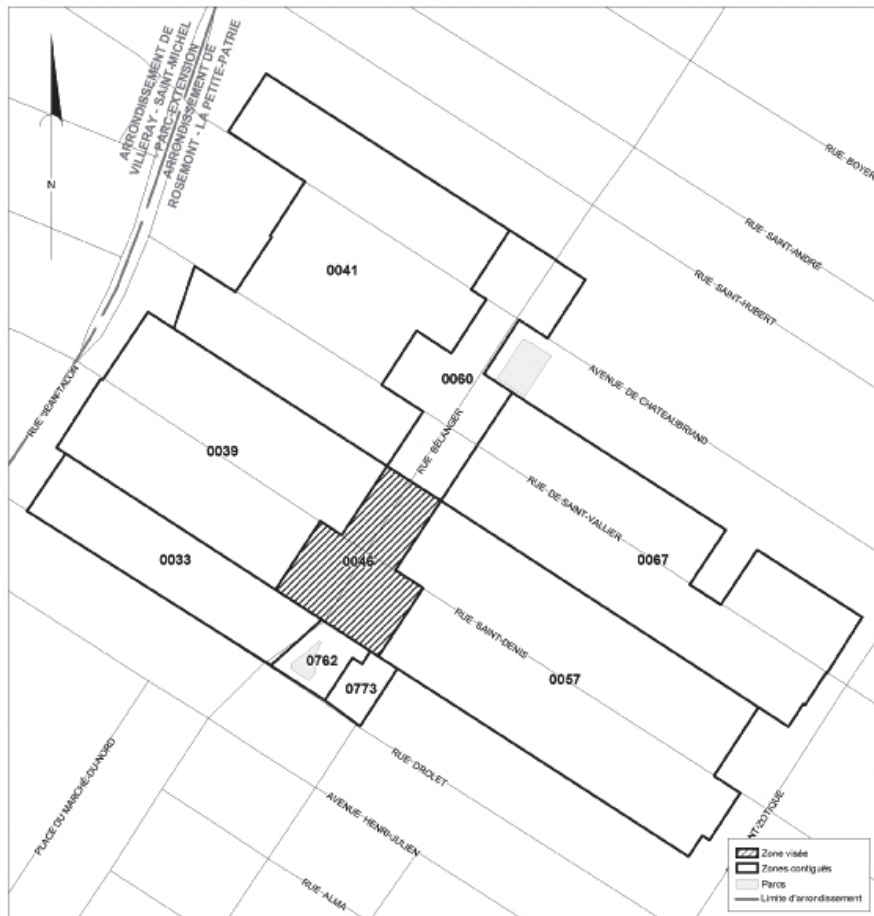
- l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée à des fins résidentielles, en dérogation de l'article 200 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relativement à l'occupation commerciale ou institutionnelle des rez-de-chaussée dans les zones où sont autorisées les catégories d'usages C.4 (1) et C.4 (2).

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 29 novembre 2016 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0046, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 15 novembre 2016.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement substitut